



## Se former à la reprise d'entreprise

### Pourquoi se préparer en suivant une formation ?

Une formation à la reprise d'entreprise est bénéfique sur de nombreux points :

- Pour **comprendre les méthodes et les outils** : la procédure de reprise d'une entreprise est complexe.
- Se préparer à cette procédure permet d'acquérir un vocabulaire spécifique, de renforcer votre compréhension des mécanismes de la reprise et de mieux en anticiper et gérer les enjeux.
- Développer ses connaissances ou les remettre en question : par exemple, si vous êtes cadre dans un grand groupe et reprenez une TPE, une formation vous permettra **d'adapter vos compétences** (gestion, management, relations avec les partenaires...) à un contexte différent de celui que vous connaissez aujourd'hui.
- Echanger avec d'autres candidats repreneurs : votre expérience et votre regard professionnel peuvent être mis en perspective avec ceux des autres futurs repreneurs qui partagent la formation avec vous. En **croisant vos compétences**, vous enrichissez votre catalogue de bonnes pratiques entrepreneuriales.
- Élargir votre réseau : vous n'êtes pas seul ! En échangeant et en partageant vos interrogations et vos démarches avec d'autres candidats repreneurs, vous créez un **réseau de connaissances** qui pourra vous être utile dans le cadre de votre nouvelle activité.

Par ailleurs, suivre, ou avoir suivi, une formation spécifique à la reprise est **particulièrement apprécié des intermédiaires et des cédants** car elle leur apparaît comme un gage de sérieux.

### Quel type de formation suivre ?

Trois grands types de formation sont proposés aux candidats repreneurs :

→ **La formation à la reprise** proprement dite, dont l'objectif est de vous préparer à **concevoir une stratégie de reprise** et à aborder, avec succès, chaque étape du processus. Généralement, le programme de ces formations intègre à la fois des informations sur les différents aspects de la reprise et des études de cas pour vous permettre d'appréhender toutes les facettes de votre future fonction.

Les thèmes couramment traités sont les suivants :

- réalisation des diagnostics de l'entreprise cible (financier, juridique, humain et organisationnel, industriel, commercial),
- élaboration d'un plan stratégique et du business plan,

- recherche de financement,
- élaboration des montages financiers et juridiques,
- traitement des négociations et réflexions sur la conduite du changement.

→ **L'acquisition de nouvelles qualifications (formation au métier)** : si vous venez d'un secteur économique éloigné de l'activité de l'entreprise à reprendre, il vous faudra acquérir les qualifications minimales exigées par votre nouveau métier.

Attention, la reprise de certaines activités nécessite un CAP, un BEP ou une expérience professionnelle avérée (soins esthétiques, bâtiment, réparation automobile, métiers de bouche...).

Pour vérifier si votre activité est soumise à l'exigence d'une qualification professionnelle, renseignez-vous auprès de votre [chambre de métiers et de l'artisanat](#) ou de votre chambre de commerce et d'industrie ou consultez la rubrique [activités réglementées](#) sur site de l'AFE.

→ **La formation à la gestion de l'entreprise** qui permet d'approfondir ses connaissances en abordant les volets économiques, commerciaux, financiers, sociaux, juridiques, etc.

Comment gère-t-on une entreprise ? Quelles sont les obligations d'un dirigeant de TPE ou de PME ? Quelles sont les dernières évolutions législatives, réglementaires et fiscales qui impactent les entreprises ? Vous ferez le point sur vos connaissances à l'occasion de cette remise à niveau.

## Où se former ?

→ Le réseau des **Chambres de commerce et d'industrie** propose différents types de formations, parmi lesquelles :

- [5 jours pour Entreprendre](#) : une formation destinée aux personnes qui sollicitent pour la première fois leur immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ou aux chefs d'entreprise commerciales en exercice depuis moins d'un an.
- [L'école des managers](#) : un dispositif de formation individualisée, professionnalisante et diplômante qui s'adresse aux repreneurs souhaitant se préparer à devenir chef d'entreprise. Cette formation de 55 jours minimum est réalisée en alternance sur une durée de 14 à 16 mois. Elle constitue également la période d'incubation nécessaire à l'homme et à son projet.

→ Le réseau des **Chambres des métiers et de l'artisanat (CMA)** : les CMA dispensent le [stage de préparation à l'installation](#), obligatoire pour l'immatriculation des futurs artisans au Répertoire des métiers. Ce stage sensibilise les repreneurs à l'ensemble des aspects de leur métier et leur permet une évaluation personnalisée de leur projet. En parallèle, une offre complète de formation en matière de management, de ressources humaines, de gestion, d'environnement... est à la disposition des chefs d'entreprises artisanales.

→ Les autres [réseaux d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projet](#) proposent également des stages et des formations pour les entrepreneurs, certains pouvant être dédiés à la reprise d'entreprise.

→ Le réseau d'accompagnement **CRA - Cédants & Repreneurs d'Affaires** - joue un rôle important dans la formation des futurs repreneurs. Par l'intermédiaire de sa filiale [CRA Formation](#), il propose une formation approfondie de 3 semaines entièrement dispensée par des professionnels de la transmission. CRA Formation propose également des séminaires d'approfondissement d'un ou deux jours sur certains aspects.

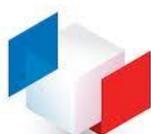
→ **Le Fusacq**, place de marché dédiée aux fusions-acquisitions et à la reprise d'entreprise, propose également, pour monter en compétences, un programme de formations pour les repreneurs : [Devenez un acquéreur crédible en 3 jours !](#)

→ Par ailleurs, l'AFE met à la disposition des repreneurs sa collection [Dossier Projecteurs](#) qui leur permet d'identifier, entre autre, les **organismes clés de leur activité** et les **formations au métier** qui les intéressent.

*A noter : La plupart des formations proposées par ces réseaux sont répertoriées dans le [Portail interrégional formation emploi du Réseau Carif-Oref](#).*

Fiche conçue par l'Agence France Entrepreneur, membre du Réseau Transmettre & Reprendre

7 juillet 2017



AGENCE FRANCE  
ENTREPRENEUR

RÉSEAU  
TRANSMETTRE  
& REPRENDRE



AGENCE FRANCE  
ENTREPRENEUR

bpi**france**



CCI Entreprendre



Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat  
Assemblée Permanente



CONSEIL NATIONAL  
DES BARREAUX  
LES **AVOCATS**



CONSEIL SUPÉRIEUR  
DU NOTARIAT



CRA  
Cédants & Repreneurs  
d'Affaires



ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES